

Fonds de l'Avenir de la SANB Inc.
Procès-verbal de la 30^e assemblée générale annuelle
Tenue le 15 juin 2024
Carrefour Beausoleil, Miramichi
Visioconférence et en personne

1. Ouverture de la réunion

Ali Chaisson, directeur général de la SANB, procède à l'ouverture de la réunion à 10 h 24.

2. Vérification du quorum

Selon l'article 8.5 du *Règlement général*, le quorum est atteint lorsque sont réunis au moins 20 membres votants de la SANB, dont au moins un membre issu de la majorité des régions de la SANB. Après vérification dans la salle et sur la plateforme Zoom, le quorum est atteint. Les procédures pour la plateforme Zoom sont expliquées aux participants, ceux-ci ont reçu le lien par courriel pour y avoir accès. Le fonctionnement des votes en présentiel et virtuel est aussi expliqué.

3. Élection d'un président ou d'une présidente d'assemblée

Proposition de Gérald Arseneault appuyée par Jeanne Godin :

30-AGA-R01	Que Gilles Haché soit élu président d'assemblée de la 30^e Assemblée générale annuelle du Fonds de l'Avenir de la SANB Inc.
------------	--

Adoptée.

4. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour.

Proposition de Jacques Verge appuyée par Jeanne Godin:

30-AGA-R02	Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.
------------	--

Adoptée.

5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle

Proposition de Jean Bernard. Lafontaine appuyée par André Lepine :

30-AGA-R03	Que le procès-verbal de la 29^e assemblée générale annuelle soit adopté tel qu'il a été présenté.
------------	--

Adoptée.

6. Rapport du président

Le président, Gilles Haché, fait la lecture de son rapport qui a été distribué aux membres et est également disponible sur la plateforme membre.

Proposition de Jeanne Godin appuyée par Emma Raphael:

30-AGA-R04	Que le rapport de Gilles Haché, président du Fonds de l'Avenir de la SANB Inc., soit reçu tel qu'il a été présenté.
------------	--

Adoptée.

7. Rapport d'investissements

Serge Sonier, gestionnaire de la firme Assanté présent le rapport d'investissement.

Au 31 mars 2024, les placements garantis chez UNI sont de 187 017 \$ et chez Assanté Chaleur de 188 447 \$. Les répartitions suivent les Règlements, et, se composent de la façon suivante : Les actions sont à 63 % totalisant une valeur marchande de 1 090 847\$ et les revenus fixes sont à 37% totalisant 610 946 \$. Pour un total du portefeuille de 1 710 793 \$ à la fin mars.

Le rendement des investissements du fonds pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31mars 2024 est de 8,5 %.

Ensuite il explique aux membres les facteurs environnementaux, sociaux et gouvernementaux qui ont régi les investissements du Fonds de l'Avenir. Il précise que même si le Fonds a des investissements dans des compagnies mondiales, il s'assure d'investir dans les critères établis selon le Règlement administratif.

Proposition de Louise Blanchard appuyée par Mathieu Perron :

30-AGA-R05	Que le rapport d'investissement au 31 mars 2024 de Serge Sonier, de la firme de Gestion du Patrimoine ASSANTE soit adopté tel qu'il a été présenté.
------------	--

Adoptée.

8. Ratification des états financiers vérifiés au 31 mars 2024

En l'absence de notre trésorier Monsieur Donald Bastarache, Monsieur André Lépine va présenter les états financiers vérifiés en date du 31 mars 2024.

Une membre demande à quoi ont servi les 200 000 dollars versés par le Fonds de l'avenir à la SANB. Le directeur général répond qu'ils ont été utilisés pour combler le déficit créé par les frais juridiques toujours plus élevés, l'Équipe Acadie, et la masse salariale.

Une membre demande si le fonds de l'Avenir organise des levées de fonds afin de faire grossir le capital, et la réponse, est négative.

Proposition André Lépine, appuyé par Gérald Arseneault:

30-AGA-R06	Que les états financiers vérifiés du Fonds de l'Avenir de la SANB inc. au 31 mars 2024 soient adoptés tels qu'ils ont été présentés.
------------	---

Adoptée.

9. Choix de l'auditeur

Proposition André Lépine, appuyé par Jeanne Godin:

30-AGA-R07	Que la firme d'audit du Fonds de l'Avenir de la SANB Inc. soit la même que celle de la SANB.
------------	---

Adoptée.

10. Propositions

Le conseil d'administration propose aux membres que le Fonds de l'Avenir remette la somme de 155 000 \$ à la SANB.

Proposition de Jeanne Godin appuyée par Jean Bernard Lafontaine :

30-AGA-R08	Que le Fonds de l'Avenir de la SANB verse 155 000 \$ au fonds de réserve de la SANB.
------------	---

Adoptée.

11. Élections des membres du conseil d'administration

Proposition de Jeanne Godin appuyée par André Lépine :

30-AGA-R09	Qu'Ali Chaisson agisse à titre de présidence d'élection pour le Fonds de l'Avenir de la SANB.
------------	--

Adoptée.

Ali Chaisson informe l'assemblée que les mandats de plusieurs personnes sont terminés :

- Gilles Haché (souhaite se représenter)
- Jean-Bernard Lafontaine (souhaite se représenter)
- Paulette Sonier (souhaite se représenter)
- Jacques G. Albert (souhaite se représenter)
- Séraphin Vandegard (ne souhaite pas se représenter)

Ils souhaitent tous renouveler leur mandat sauf Monsieur Vandegard.

Les personnes suivantes ont encore un an dans leur poste pour finir leur mandat :

André Lépine
Jeanne Godin
Donald Bastarache

Il demande à trois reprises si d'autres personnes sont intéressées à pourvoir les postes au sein du conseil d'administration du Fonds de l'Avenir pour un mandat de deux ans.

Donc, ils sont élus par acclamation.

Le conseil d'administration est donc composé de :

- Gilles Haché;
- Jean-Bernard Lafontaine;
- Paulette Sonier-Rioux;
- André Lépine;
- Jacques Albert;
- Donald Bastarache;
- Jeanne Godin;
- et le trésorier de la SANB.

12. Levée de la séance

Proposition de André Lépine :

29-AGA-R10	Que la séance soit levée à 10h55
------------	---

Adoptée.

Gilles Haché
Président

Jeanne Godin en l'absence Paulette Sonier-Rioux
Secrétaire